# PAYSBAS

## Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada - Pays-Bas

#### DESCRIPTION

Le Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada - Pays-Bas s'adresse aux Canadiens qui désirent enrichir leur expérience de voyage à l'étranger en vivant et en travaillant aux Pays-Bas.

Les principaux secteurs d'emploi sont les suivants :

- · l'industrie;
- le commerce;
- · les sciences et les techniques;
- le tourisme:
- l'agriculture et l'horticulture.

Seuls les participants qui souhaitent travailler dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture peuvent obtenir de l'aide pour trouver un emploi. Les services de placement sont réservés aux étudiants (à temps plein ou partiel) inscrits à un programme d'études universitaires en agriculture ou en horticulture ou diplômés d'un tel programme ou d'un programme d'études collégiales équivalent.

L'organisme Stichting Uitwisseling, l'agence d'échanges pour les jeunes et de voyages d'études agricoles des Pays-Bas, s'occupe de placer les personnes qui ont de l'expérience en agriculture ou en horticulture dans des fermes ou des entreprises pertinentes. La nature des emplois dépend des saisons ainsi que de vos compétences et de vos goûts. C'est pourquoi vous devez joindre à votre demande un curriculum vitæ détaillé. Après avoir trouvé une famille d'accueil, on communique avec vous pour obtenir votre approbation.

Les participants placés par l'agence Stichting Uitwisseling sont nourris et logés, et gagnent environ 125 florins par semaine. Si vous trouvez vous-mêmes un emploi dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture, vous serez rémunéré à un taux répondant à l'offre et à la demande.

Vous jouissez de l'égalité de traitement avec les ressortissants des Pays-Bas en ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

#### **D**URÉE DES STAGES

Les candidats admissibles qui trouvent un emploi relié à leur domaine d'études sur place pourront demander un permis de travail d'un an non renouvelable.

Si vous désirez travailler dans un domaine non relié à votre spécialisation, vous pouvez obtenir un permis de quatre mois non renouvelable. Il est toutefois possible de demander trois permis de travail consécutifs pour trois différents emplois de façon à pouvoir travailler au Pays-Bas pour une durée d'un an maximum.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne ou être un immigrant ayant obtenu le droit d'établissement au Canada; et
- fréquenter (à temps plein ou partiel) une université, un collège, un institut technique ou l'équivalent, ou en avoir obtenu un diplôme au cours de la dernière année. (Vous devez fournir une copie du diplôme ou une attestation de l'établissement que vous avez fréquenté.)

De plus, vous devez satisfaire à l'une des trois conditions suivantes :

- obtenir, d'un employeur éventuel aux Pays-Bas, un document d'offre d'emploi stipulant la nature du travail, la durée, le salaire, les heures de travail et les avantages sociaux, OU
- avoir de la famille ou des amis aux Pays-Bas chez qui vous pouvez loger et qui peuvent vous aider à trouver un emploi (vous devez fournir une lettre de la personne qui vous parraine); OU